



### Renseignements relatifs aux contrats de télécommunications mobiles

Paragraphe 25 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (Chapitre A-2.1, r.2)

Prestataire	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires actifs	Nombre de forfaits cellulaires en réserve	Coût d'acquisition	Coût de services mensuels
Rogers	Téléphone cellulaire	0	0	0,00 \$	0,00 \$
Rogers	Clé cellulaire	0	0	0,00 \$	0,00 \$
Rogers	Point d'accès	0	0	0,00 \$	0,00 \$
Rogers	Tablette	0	0	0,00 \$	0,00 \$
Rogers	Téléphone intelligent	2	0	0,00 \$	42,78 \$
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>42,78 \$</b>

Prestataire	Type d'appareil	Nombre de forfaits cellulaires actifs	Nombre de forfaits cellulaires en réserve	Coût d'acquisition	Coût de service mensuel
Telus	Téléphone intelligent	4	0	\$172,94	70,80 \$
<b>TOTAL</b>		<b>4</b>	<b>0</b>	<b>\$172,94</b>	<b>70,80 \$</b>